

Canada est une des conditions de la confédération, et, que la perte soit légère ou forte, il faut que le Gouvernement maintienne ce service. Le seul point à considérer est de savoir s'il doit être administré par le département des Chemins de fer ou par le département de la Marine. Il me semble qu'il serait beaucoup mieux que tout le service des transports fut sous la direction d'un seul département. Il y aurait naturellement des difficultés à cela, mais je crois que l'adoption du plan proposé les ferait disparaître. Avec la division actuelle d'autorité entre les deux départements, il est impossible de régler les réclamations promptement, je ferai remarquer à mes honorables amis de l'île du Prince-Edouard qu'il n'y a pas que les hommes d'affaires de leur province qui éprouvent ces difficultés ; elles sont communes à tout le réseau de l'Intercolonial comme la chose doit nécessairement être quand un chemin de fer est la propriété d'un Gouvernement ; et comme il est impossible de se faire indemniser pour les pertes subies par le chemin de fer lui-même, il faut prendre la voie tortueuse de pétitions de droits et de procès devant la cour d'échiquier. Ce sont les procédures qu'il faut suivre, lorsqu'une vache a été blessée dans le transport ou lorsqu'une caisse a été brisée, si l'on veut obtenir justice. C'est là une cause de grands inconvénients et de plaintes parmi les hommes d'affaires dans toutes les Provinces maritimes. J'espère que le ministre, examinera cette question de réclamations afin que l'on fournisse aux hommes d'affaires des Provinces maritimes une méthode certaine et prompte de faire régler leurs réclamations. Je ne crois pas, tant qu'un chemin de fer sera exploité par un gouvernement, que l'on puisse obvier à cette difficulté ; elle existera toujours dans une certaine mesure mais j'espère que le ministre apportera des changements dans les règlements du chemin de fer Intercolonial concernant les réclamations, afin de faire rendre justice plus prompte. Les remarques de mon honorable ami, sur ce sujet, méritent autant d'attention de la part du ministre qu'aucune autre partie de la motion. J'approuve entièrement la proposition de confier au département des Chemins de fer le service des transports par steamers entre l'île et la terre ferme.

M. A. A. LEFURGEY (I.P.-E.) : Je suis très heureux de voir le changement qui s'est produit au sujet de la résolution soumise à la Chambre, dans l'esprit rêveur des députés de la droite—car ils ont rêvé bien longtemps. Pendant les sept ou huit dernières années, les membres de la gauche ont plus d'une fois discuté cette question importante des transports par le détroit de Northumberland et les prix excessifs que l'on nous a fait payer et dont nous souffrons. Des membres de la droite ont pris part au présent débat, et quelques-uns, je suis heureux

M. E. M. MACDONALD.

de le constater, semblent s'éveiller et nous disent ce qu'ils pensent. L'auteur de cette résolution a eu plusieurs occasions, pendant la présente session de soumettre à la Chambre cette question de tarif de transport ; par exemple lorsque l'on a discuté la question de la commission des chemins de fer, et la résolution de mon honorable ami de Queen (M. Martin), relative au tunnel. Mais en ces deux circonstances il s'est rangé du côté du Gouvernement.

Je suis heureux cependant de voir qu'il renonce à son rêve, et qu'il s'aperçoit enfin que le Gouvernement n'a pas pris tous les moyens en son pouvoir pour faire disparaître les griefs dont la population de l'île du Prince-Edouard se plaint et souffre depuis un grand nombre d'années. Mais en fin de compte, monsieur l'Orateur, la seule solution possible de la question est de nous donner des moyens de transport modernes ainsi qu'on nous l'a promis il y a trente ans, et pour l'obtention desquels nous avons toujours combattu depuis dans cette Chambre.

Nous avons demandé au Gouvernement de s'exécuter et de remplir la promesse que le leader actuel de la Chambre a faite lorsqu'il était dans l'opposition, de donner un tunnel à l'île. C'est là véritablement la seule solution qui mettra fin à toutes plaintes. L'honorable député de Pictou (M. Macdonald) a dit que nous ne devons pas ignorer les conditions naturelles. Mais c'est justement pour établir ces conditions que nous discutons cette question aujourd'hui ; c'est parce que le Gouvernement les a ignorées. Elles existaient lorsque nous sommes entrés dans la confédération, et c'est pour cela que nous avons consenti au pacte, sur la promesse que le Gouvernement du Canada apporterait remède à ces maux. Quel devait être ce remède ? C'était de mettre l'île en communication avec la terre ferme par un chemin de fer. Voilà le moyen de résoudre cette question du coût excessif de transport.

L'honorable député de Pictou dit qu'il y a des difficultés naturelles à combattre.

C'était la promesse faite lors du pacte fédéral, et comme le Gouvernement ne sert pas des moyens dont il peut disposer pour remplir ses obligations, il ne peut soumettre aujourd'hui le rapport des explorations faites en vue de la construction d'un tunnel entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard, non plus que les estimations du coût de cette construction, nos expéditeurs qui envoient leurs produits à l'île ou qui en font venir d'autres de cette dernière ne devraient pas être forcés de payer le coût de transport sur ces courtes distances ; la perte occasionnée de ce chef leur devrait être compensée par l'uniformité des prix de transport. Au lieu de cela, nous trouvons dans une réponse faite, l'autre jour, à une question posée par mon honorable ami de Queen (M. McLean), que le Gouvernement, bien loin d'établir cette uniformité de tarif de transport durant l'été et durant l'hiver, a